

Edito



Réserver un billet de train sans se déplacer, préparer une visite au château de Versailles, explorer la civilisation inca... mais oui, l'internet change la vie ! En voie de disparition les démarches mangeuses de temps et d'énergie... A vous les grands voyages virtuels à coup de clics !

L'internet a déjà conquis plus d'une famille sur trois, séduisant tantôt les parents d'abord, tantôt les enfants alléchés par les copains ou quelques expériences à l'école. Pour autant, certaines factures vous hérissent parfois les cheveux, certaines découvertes hasardeuses de vos enfants aussi. Et bientôt, ils surferont depuis leur portable. Loin de vos regards.

Leur apprendre à circuler en ville, c'est fait. Leur transmettre les règles de vie en société, c'est en cours... Les préparer, à naviguer sur l'internet ? Il va falloir s'y mettre. Si ce n'est pas déjà fait ! Peut-être ont-ils quelques longueurs d'avance, mais vous avez d'autres choses à leur apporter : l'esprit critique, la prudence...
Ainsi, avec vous ils deviendront des surfeurs avertis !

Odile Amblard, rédactrice en chef adjointe

PS: Les ados ont aussi leur petit guide. Discutez-en ensemble.

MAIRE

P 4 - 5 Bienvenue sur la

P 6 - 7 A la conquête

P 8 à 10 Vive l'internet

P 11 - 12 Tchats, spams,

P 13 - 14 Musiques, images,

P 15 C'est @ vous!



Le guide que nous vous proposons a été réalisé sur la base des fiches pratiques de notre site grand public www.droitdunet.fr. Ces fiches sont rédigées par des experts de l'internet. Informer le grand public sur les enjeux de l'internet est l'une de nos missions. Avec nos partenaires – Okapi, les ministères de la Famille et de la Recherche et des Nouvelles technologies, l'Unaf (Union nationale des associations familiales) et Wanadoo –, nous espérons ainsi vous permettre de mieux maîtriser l'internet.



Bienvenue sur

Média en plein développement, l'internet fait déjà partie de la vie quotidienne des jeunes. Ils l'utilisent et l'apprécient. La preuve en quelques chiffres.

87%

💓 des 12-17 ans se disent familiarisés

avec l'internet. Chez les adultes, le chiffre tombe à 45% (a). Rien d'étonnant, l'ordinateur fait maintenant partie des meubles d'une classe de primaire. Et au collège, rares sont les élèves qui ne profitent pas d'un cours de technologie ou d'une séance au centre de documentation pour manier traitement de texte, tableur, puis naviguer à la recherche d'infos pour un exposé.

100%

des lycées, 91% des collèges

et 50% des écoles disposent d'un accès à l'internet. L'Education nationale compte en moyenne un ordinateur pour six lycéens et un ordinateur pour quatorze collégiens⁽²⁾.

40%

√des ados disposent d'un accès

à l'internet à la maison. 69% des jeunes utilisent l'ordinateur familial ou... le leur. Les familles avec enfants sont en moyenne plus équipées et plus connectées que les autres^(a). Environ un quart d'entre elles est passé à l'internet à grande vitesse, ou "haut débit".

Sources 1-3-4-5-7: Enquête Credoc sur les conditions de vie et aspirations des Français, juin 2003. **2:** Ministère de l'Education nationale. **6:** Enquête AOL – Ecole des parents et des éducateurs, mars 2002.

la planet ado

59%

des 12-17 ans tchattent (to chat = discuter, en anglais) avec leurs copains ou des inconnus. Et pour 56% des adolescents, le service le plus indispensable fourni par l'internet, c'est la messagerie électronique qui permet les échanges d'e-mails, bien avant la recherche d'information (citée en priorité par 31% d'entre eux). Ils sont aussi 55% à déclarer que l'internet est un "bon outil pour se faire des amis et entretenir des relations." (4)

35%

des jeunes internautes jouent Trois millions d'ados de 12 à 17 ans ont déjà joué en réseau sur l'internet (s).

83%

Surfent en solitaire Les internautes âgés de 8 à 18 ans sont peu nombreux à utiliser l'internet avec leurs parents : seulement 17% disent naviguer sur la toile en famille⁽⁶⁾.

11%

surfent avec leur mobile En juin 2003, plus de six jeunes sur 10 âgés de 12 à 17 ans possédaient un mobile, dont certains l'utilisaient déjà pour accéder à l'internet. Cet usage de l'internet mobile est appelé à se généraliser à l'avenir⁽⁷⁾.

Surf

A la conquête de l'internet

Bref tour d'horizon des richesses et des questions apportées par cette nouvelle technologie.

L'internet, c'est quoi ?

L'internet, c'est vous, nous, eux!
L'internet, c'est un réseau de millions
d'ordinateurs reliés entre eux.
Un «fournisseur d'accès» à l'internet
est une société spécialisée qui raccorde
votre ordinateur à ce réseau mondial
et le met en relation avec tous les
autres.

des mineurs
internautes ont
déjà été exposés
à une page d'un site
porno. Peut-on l'éviter ?
Certains sites sont-ils
interdits aux mineurs ?
Réponses

b. 8 à 10

L'internet pour s'informer

L'internet est comme une bibliothèque mondiale.
 Pour y trouver un livre ou un paragraphe,
 il faut un navigateur et un moteur de recherche.

- ◆ Le navigateur est un logiciel qui permet de consulter l'internet (Nestcape et Internet Explorer, par exemple). Il est installé avec le «kit de connexion» fourni par le fournisseur d'accès.
- ◆ Le moteur de recherche est un outil génial accessible sur l'internet, qui répertorie toutes les infos disponibles (www.google.fr, www.voila.fr, www.yahoo.fr, etc).



Les
tchats pour
mineurs
existent-ils?
Que faire face aux
spams et aux virus?
Réponses
p. 10-11

◆ Pour rechercher un site, une page sur l'internet, on saisit un thème ou un mot-clé dans le moteur de recherche. A vous de mesurer et vérifier la pertinence des centaines de références proposées!

L'internet, un outil pour communiquer

L'internet permet trois sortes de communication : la messagerie électronique (pour recevoir et envoyer du courrier), les tchats, où l'on bavarde en direct avec une ou plusieurs personnes, et les forums de discussion, où l'on débat en différé avec ses amis ou des inconnus.

Télécharger un fichier audio ou vidéo est-il légal ? Réponses p. 13-14

L'internet pour se distraire et se divertir

On peut jouer sur l'internet seul ou en réseau, avec des joueurs du monde entier, à des jeux de rôles, des jeux éducatifs, mais aussi des jeux d'argent (interdits aux mineurs).

On peut aussi visiter des musées, réserver des

places de spectacle, écouter de la musique, etc.

Repères

Vive l'internet en famille

Jeunes internautes recherchent parents!

Vous avez appris à vos enfants à circuler en ville, apprenez-leur à circuler sur le Net. Surfez de temps en temps en famille : l'un invite l'autre à visiter son site préféré. C'est l'occasion d'apprendre à faire le tri : difficile, à 11-12 ans,

de distinguer les sites sérieux des sites farfelus. Difficile aussi, parfois, de repérer le canular. C'est l'occasion, enfin, de mieux utiliser le «compteur de temps» fourni avec l'abonnement.

Surfer sur l'internet, ça s'apprend!

Selon une étude menée en Europe du Nord auprès de jeunes de 9 à 16 ans, environ un tiers d'entre eux ont déjà été accidentellement exposés à des contenus violents, morbides, de nature pornographique. Il ne faut pas pour autant diaboliser l'internet, mais y éduquer vos enfants et les protéger.

Section Est-il possible de tomber par hasard sur des images violentes ou choquantes ?

Oui. Il y a quelques mois, il suffisait de quelques clics après avoir tapé "Britney Spears" (il y a quelques années, c'était en tapant Alizée) pour tomber involontairement sur des images porno. Mieux vaut prévenir... que guérir.

- ◆ Informez vos enfants de la possibilité de tomber sur des images qui pourraient les traumatiser. Invitez-les à vous montrer ce qui a pu les gêner.
- Parlez avec eux sans les culpabiliser.
- ◆ Consultez de temps en temps l'historique du navigateur (touche CTRL + H). Mais un internaute expérimenté sait l'effacer...

Existe-t-il des sites interdits aux mineurs?

En France, les images pornographiques ne peuvent être diffusées que si elles sont rendues inaccessibles aux mineurs. Mais sur l'internet, il est presque impossible de vérifier l'âge du visiteur d'un site. Il est également facile de "tricher" sur son âge, lorsque celui-ci est demandé sur un site réservé aux adultes. De plus, l'internet

n'a pas de frontières: de nombreux contenus risquant de choquer les plus jeunes sont diffusés depuis des pays qui imposent à leurs éditeurs des règles de protection de l'enfance moins strictes.



D'abrès l'article 227-24 du code bénal. il appartient aux distributeurs de contenus violents. pornographiques ou attentatoires à la dignité humaine, notamment sur l'internet. de mettre en œuvre les movens brévenant l'exposition des mineurs à ces contenus.

Repères

Signalez directement aux autorités les sites illicites, notamment la pornographie enfantine sur le site www.internet-mineurs.gouv.fr. ou à l'adresse suivante : judiciaire@gendarmerie.defense.gouv.fr

Les logiciels de contrôle parental sont-ils efficaces?

Ils sont conçus pour empêcher la réception chez vous de certains sites ou types d'information. Des logiciels bloquent l'accès aux sites en référençant des mots-clés (porno, cul, "X", etc). Mais il faut savoir qu'ils ne sont jamais efficaces à 100%. D'autres fonctionnent par "liste blanche": ils ne permettent l'accès qu'aux sites identifiés et répertoriés par les parents. Cela restreint considérablement l'intérêt de l'internet. En 2003, les logiciels de contrôle parental coûtaient entre 25 € et 69 €. Plus d'infos sur www.droitdunet.fr/ parents ou dans le n°359 du magazine 60 millions de consommateurs.



La loi oblige les fournisseurs d'accès à informer leurs abonnés de l'existence de logiciels de filtrage et à leur en proposer un.

Dialogue

Tchats en toute sécurité

"Tchatter" avec des copains ou des inconnus, participer à des forums, bien à l'abri derrière son pseudo... les ados adorent. L'anonymat, c'est très pratique pour s'exprimer, délirer avec... n'importe qui!

Les forums "modérés" par un adulte et les tchats réservés , aux mineurs sont-ils protégés ?

Oui, mais pas à 100%. Derrière "Stardelagliss'14ans" peut se cacher un adulte en mal de rencontres. Rappelez-le à vos enfants et abordez régulièrement ces sujets avec le souci de ne pas les culpabiliser.

Votre fils ou votre fille a rendez-vous avec quelqu'un rencontré sur le Net ?

Accompagnez-le ou faites-le accompagner. Par ailleurs, signalez aux responsables des tchats que vos enfants fréquentent, les situations anormales ou les abus que vous pourriez constater ensemble (un lien "nous contacter" figure souvent en page d'accueil).



En France. la loi sur la presse du 29 juillet 1881 s'applique aussi à l'internet. Elle brévoit des peines allant jusqu'à 5 ans de prison et *45 000 € d'amende* pour les auteurs de propos injurieux, diffamatoires ou incitant à la haine raciale. Si votre enfant se trouvait être l'auteur de tels propos, vous bourriez en être tenus pour responsables.

Dialogue

Halte aux spams!

Le courrier électronique envoyé à un grand nombre de personnes qui ne l'ont pas sollicité est du spam (pourriel, au Québec). Le plus souvent, il s'agit de courrier commercial, parfois pornographique.

Vos données personnelles et familiales sont précieuses: demandez à vos enfants de ne jamais diffuser d'infos vous concernant ou les concernant.

Informez vos enfants que leur adresse e-mail peut être collectée sur les forums de discussion ou simplement en s'inscrivant à une lettre d'information (résultats de foot, fan club d'une star...)

Apprenez-leur à réserver leur adresse e-mail à leurs proches et à leurs amis.

Ne répondez jamais à un spam, sinon le spammeur saura que votre adresse est valide, ce qui lui donne encore plus de valeur.

Utilisez un filtre à spams : il existe des logiciels gratuits (SpamNet, par exemple). Pour en savoir plus : <u>www.caspam.org</u>, site du collectif anti-spam.

De quoi 🥒 j'me mail ?

Les mails, comme le courrier postal ou les conversations téléphoniques de vos enfants ne regardent qu'eux. Et eux, ils n'ont pas à consulter vos mails.

M U Sique

Dans les règles de l'art...

On peut télécharger des musiques sur des sites autorisés moyennant paiement. Graver un disque pour son usage personnel aussi... si l'on a acheté le CD avant.

Les copies via P2P sont illégales.
Le P2P (peer-to-peer en anglais, "pair à pair" en français) est
un système qui permet d'aller
chercher, dans les ordinateurs équipés
d'un même logiciel, tous les fichiers
numériques (images, son, vidéo) pour les
télécharger sans les payer. En l'état actuel
de la loi, en téléchargeant des fichiers
musicaux protégés par le droit d'auteur
ou en les échangeant, on se rend coupable
de contrefaçon, voire de recel d'œuvres
contrefaites.

Selon la loi, il est également interdit de faire des copies numériques de CD pour les distribuer ou les revendre!



Et la loi?

L'article 1384 du code civil prévoit que les père et mère sont responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs. Vous bourriez avoir à baver des dommages et intérêts si le site berso de votre enfant diffuse de la musique en liane ou vend des CD fabriaués à partir de CD vendus dans le commerce.



M A GES



Ni photos, ni documents sans autorisation

Le collège de votre fils crée son site ?

Il ne pourra diffuser la photo de classe qu'après avoir recueilli votre autorisation, signée par les deux parents. Aucune diffusion de l'image d'un mineur (presse, télé, internet) n'est possible sans accord parental.

Votre fille crée son site perso?

Elle aussi doit respecter le droit à l'image, même pour les photos de ses copines ! Pensez que s'il est facile de mettre en ligne une photo numérique, il est impossible d'en empêcher la récupération sur un autre site.

Rappelez-lui aussi qu'en France, l'utilisation d'œuvres intellectuelles et artistiques est soumise à l'autorisation de leur auteur et au versement de droits de reproduction ou de rediffusion (lire p. 13). Votre fille commettrait une infraction si elle diffusait des reproductions de photos sans autorisation.

Potito

EST à Vous!

Petite recette familiale

- Une pincée d'humour, un brin de bon sens, un zeste de disponibilité, quelques soupçons de curiosité... et votre recette familiale de l'internet sera tout simplement savoureuse.
- Installez l'ordinateur dans une pièce commune. Internet pour tous, tous pour l'internet.
- Offrez-vous des moments d'exploration à plusieurs : amateurs éclairés et découvreurs prudents peuvent bien faire des bouts de chemin ensemble.
- N'économisez pas vos trucs, astuces et bonnes adresses. Echangez-les !
- Laissez déguster la saveur des rencontres entre copains ou entre inconnus, pourquoi pas ? A condition d'équilibrer le menu de quelques recommandations justes à point. Car le hasard ne fait pas toujours bien les choses.
 - Ajoutez, si vous le souhaitez un logiciel de contrôle parental. Cet ingrédient ne remplace pas pour autant la présence et le talent parentaux.
 - Comme un bon petit plat, un bon petit surf est gourmand en temps. Mais trop, c'est trop. Pour éviter l'indigestion, gardez un œil sur l'horloge ou le compteur de temps. Et invitez chacun à en faire autant.

Bon appétit!

(

Et la loi ?

L'article 226-1 du code pénal punit jusqu'à un an de prison, de 45000 € d'amende, et de dommages et intérêts, le fait de borter atteinte à l'intimité de la vie brivée d'autrui. Dès qu'une personne photographiée dans un lieu public est identifiable. la diffusion de sa photo doit être soumise à son accord.

NET ET

www.droitdunet.fr

Un site du Forum des droits sur l'internet, avec les réponses à vos questions de droit et d'usage de l'internet.

www.mineurs.fr

Un site d'information du ministère de l'Education et de la Recherche sur la civilité sur le net et la protection des mineurs, à l'école et à la maison.

www.cnil.fr

Un site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur la protection des données personnelles.

www.internet-mineurs.gouv.fr

Un site du ministère de la Justice pour signaler aux autorités les sites ou les contenus illicites.



Conception-rédaction : Okapi et le Forum des droits sur l'internet.Réalisation et maquette : Odile Amblard, Sandrine Deniau, Magnus Harling, François Descombe, Véronique Moreux. Illustrations : Maoro Mazzari

Edité par Bayard Presse S.A à directoire et conseil de surveillance. Siège: 3-5, rue Bayard, 75008 Paris. Président: Alain Corider. Directeur délégué: Georges Sanerot. Directrice de la rédaction: Mireille Poncet. Loi N°16/749 sur les publications destinées à la jeunesse. Commission paritaire: 52157. Imprimerie: Printor, 45190 Beaugency.

